



Rapport d'évaluation de la demande de sous-catégories 3.1, 3.10, 3.12, catégorie B

N° de la demande : 2018-7016
Demande : Modifications à l'étiquette des produits – augmentation ou diminution du taux d'application, mélanges de réservoir et nouveau site ou hôte
Produit : Fongicide Rancona Trio
Numéro d'homologation : 32668
Matières actives (m. a.) : Ipconazole, métalaxyl et carbathiine
Numéro de document de l'ARLA : 3108943

But de la demande

Le but de la présente demande est d'ajouter des légumineuses (haricots secs, pois secs, pois chiches, lentilles et soja), ainsi qu'un nouveau mélange en réservoir avec le fongicide Belmont 2.7FS, à l'étiquette du produit de fongicide Rancona Trio.

Évaluations de santé

Cette demande ne nécessitait pas d'évaluation toxicologique.

L'ajout de pois secs, de haricots secs, de lentilles et de graines de soja pour lutter contre diverses maladies transmises par les semences au fongicide Rancona Trio à des fins commerciales et pour utilisation agricole s'inscrit dans le modèle d'utilisation existant pour l'ipconazole et le métalaxyl, mais non pour la carbathiine. Par conséquent, on a effectué des évaluations de l'exposition et des risques professionnels et toutes les utilisations peuvent être appuyées. L'utilisation du fongicide Rancona Trio ne devrait pas présenter de risques préoccupants pour la santé, à condition que les modifications recommandées soient apportées à l'étiquette et que les travailleurs suivent toutes les directives de l'étiquette, y compris le port de l'équipement de protection individuelle approprié et l'utilisation des contrôles techniques.

On n'a présenté aucune donnée sur les résidus d'ipconazole, de carbathiine (carboxine) ou de métalaxyl dans les pois secs, les haricots secs, les lentilles, les pois chiches et le soja pour appuyer la modification proposée visant à ajouter ces cultures à l'étiquette homologuée du fongicide Rancona Trio. Dans le cadre de la présente demande, on a réévalué les données examinées précédemment sur les résidus provenant d'essais sur le terrain menés sur des légumes et des légumineuses représentatifs. Les données sur les résidus au dossier sont suffisantes pour appuyer les utilisations et les limites maximales de résidus (LMR) établies sont acceptables pour couvrir le niveau de résidus prévus dans les cultures de légumineuses après le traitement au moyen du fongicide Rancona Trio, seul et en mélange en réservoir avec le fongicide Belmont 2.7FS pour le traitement des semences. On n'a indiqué aucun risque préoccupant en matière de santé concernant l'exposition alimentaire aiguë ou chronique (aliments et eau potable)

pour quelque sous-groupe de la population que ce soit, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation de l'environnement

Après un examen scientifique des renseignements disponibles, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a conclu que les risques environnementaux associés aux utilisations proposées du fongicide Rancona Trio sont acceptables lorsque ce dernier est utilisé conformément aux directives de l'étiquette.

Évaluation de la valeur

Les revendications relatives aux maladies des semences, des semis et des sols sur les lentilles, les pois chiches, le soja, les pois secs et les haricots secs sur l'étiquette du fongicide Rancona Trio ont été appuyées par extrapolation à partir des revendications antérieurement homologuées sur des étiquettes de produits similaires et les résultats de dix essais d'efficacité sur le terrain menés en Alberta, en Ontario et en Saskatchewan.

Le fongicide Rancona Trio contient trois types d'ingrédients actifs présentant différents modes d'action. L'élargissement de l'étiquette du produit pour inclure les légumineuses fournira aux producteurs un produit efficace contre une diversité de maladies fongiques et aidera à gérer le développement de la résistance aux ingrédients actifs utilisés pour le contrôle des maladies sur ces cultures.

Évaluation chimique

Cette demande ne nécessitait pas d'évaluation chimique.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a effectué une évaluation des renseignements fournis, et a jugé les renseignements suffisants pour appuyer l'homologation du fongicide Rancona Trio.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
3096452	2020, A study to determine the level of free dust obtained from legume (soybean, lentil and pea), canola, and corn following application of Rancona Trio Fungicide (PMRA Reg. No. 32668) versus other products to support Canadian registration submission, DACO: 5.15
2948685	2018, General Efficacy of F2419aa Compared to Industry Products on Pulses, DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
2948686	2018, General Efficacy of F2419aa Compared to Industry Products on Pulses,

2948687 DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
 2018, General Efficacy of F2419aa Compared to Industry Products on Pulses,
 DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
 2948688 2018, General Efficacy of F2419aa Compared to Industry Products on Pulses,
 DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
 2948689 2018, General Efficacy of F2419aa Compared to Industry Products on Pulses,
 DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
 2948690 2018, General Efficacy of F2419aa Compared to Industry Products on Pulses,
 DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
 2948691 2018, General Efficacy of F2419aa Compared to Industry Products on Pulses,
 DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
 2948692 2018, General Efficacy of F2419aa Compared to Industry Products on Pulses,
 DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
 2948693 2018, General Efficacy of F2419aa Compared to Industry Products on Pulses,
 DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
 2948694 2018, General Efficacy of F2419aa Compared to Industry Products on Pulses,
 DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
 2948695 2017, General Efficacy of Rancona Trio Compared to Industry Treatments on
 Pulses, DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
 2948696 2017, General Efficacy of Rancona Trio Compared to Industry Treatments on
 Pulses, DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
 2948697 2018, General Efficacy of F2419aa Compared to Industry Products on Chickpeas,
 DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
 2948698 2018, General Efficacy of F2419aa Compared to Industry Products on Lentils,
 DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
 2948699 2018, General Efficacy of F2419aa Compared to Industry Products on Peas,
 DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
 2948700 2018, Efficacy of F1179 on Aphanomyces Root Rot in Field Peas, DACO:
 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
 2948701 2017, General Efficacy of Rancona Trio Compared to Industry Treatments on
 Pulses, DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
 2948702 2018, F2419aa Seed Safety, DACO: 10.3.2(B)
 2948703 2018, Summary of Value for Addition of Pulses to the Rancona Trio Fungicide
 Label, DACO: 10.1,10.2.1,10.2.2,10.2.3.1,10.2.3.2(D),10.2.3.3(D),10.3.2(B),
 10.4,10.5.1,10.5.2,10.5.3,10.5.4,10.5.5
 2948704 2018, Excel Table Summary of Value for Addition of Pulses to the Rancona Trio
 Fungicide Label, DACO: 10.2.3.1,10.2.3.2(D),10.2.3.3(D),10.3.1
 3002620 2019, Summary of Value for the Support of Carbathiin in Rancona Trio
 Fungicide, DACO: 10.1,10.2,10.3,10.4,10.5,10.6
 3002621 2018, Efficacy of F1179 on Aphanomyces Root Rot in Field Peas, DACO:
 10.2.3.3(D)
 3002622 2014, Rhizoctonia Root Rot in Navy Bean, DACO: 10.2.3.3(D)
 3002623 2014, Fusarium Root Rot in Navy Bean, DACO: 10.2.3.3(D)
 3002624 2014, Fusarium Root Rot in Navy Bean, DACO: 10.2.3.3(D)
 3002625 2019, Efficacy Date - Excel Tables, DACO: 10.2.3.1,10.2.3.3(D),10.3.1

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2020

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9